Image not found or type unknown

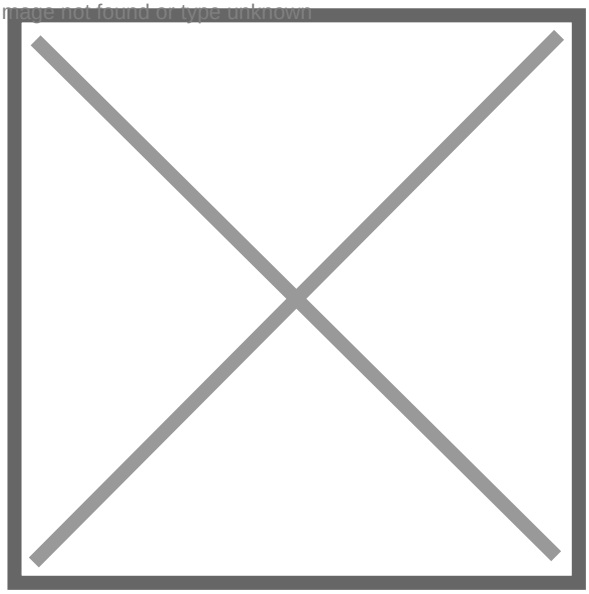

Separation concubin quels sont mes droits

Par **Dadou2010**, le **05/07/2016** à **15:00**

Bonjour,

J'ai 62 ans, j'ai vécu 25 ans avec mon concubin, on eu un enfant, j'ai travaillé de 1988 à 2004 sans être déclarée avec lui sur les marchés. Il était à son nom propre. De 2004 à aujourd'hui, il a monté sa Société et j'étais salariée. Tout ce que nos avons a été fait ensemble mais le hic, est que monsieur a tout mis à son nom, en me promettant le mariage. A ce jour, nous ne sommes pas mariés et sommes en séparation. Je lui demande qu'on fasse une séparation à l amiable mais il refuse de m'entendre et ne résout pas mes questions sur mon avenir, à savoir si demain la maison se vend, comment que compte-t'il faire ? C'est le silence. Je réside toujours à la maison et lui chez son amie. Bref, par rapport à la loi, je n ai aucun droit.

Aussi je viens vos demander comment puis je me défendre.

Par **Visiteur**, le **05/07/2016** à **15:48**

Bonjour,
En effet, votre situation est délicate, il faut sans tarder voir un avocat et demander l'aide juridictionnelle.

Par **micaeljo**, le **29/07/2016** à **08:50**

Bonjour,

Pas marié ni pacsé, pas d'enfant, je vis avec ma compagne depuis 7 ans et 7 ans de calvaire, elle paye la moitié du loyer avec moi, la maison est en location à mon nom depuis 34 ans.

Je demande a ma compagne de quitter les lieux, elle refuse de quitter sous prétexte qu'elle paye le loyer. Que faire ?

Merci d'une réponse.

Par **Tisuisse**, le **29/07/2016** à **09:17**

Bonjour,

"Les concubins ignorent la loi, la loi les ignore."
Dicton bien connu en droit.

Vous êtes seul locataire, votre compagne n'a aucun droit légal de rester dans ce logement, vous prenez ses affaires personnelles, les mettez sur le trottoir, changez toutes les serrures de la maison et vous la mettez dehors. Le fait de payer la moitié du loyer ne la rend pas, aux yeux du propriétaire, locataire en titre.

Par **amajuris**, le **29/07/2016** à **09:38**

bonjour,
votre compagne ne paie pas le loyer, elle vous rembourse une partie de votre loyer.
elle n'a donc aucun titre pour rester chez vous.
salutations

Par **micaeljo**, le **29/07/2016** à **11:37**

Un très grand merci à toutes et à tous.

Bonne journée.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés